

1^{ère} résolution – Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 juin 2022

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 juin 2022.

2^{ème} résolution – Approbation du rapport moral de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral de l'exercice 2022 présenté par la présidente du conseil d'administration, approuve ledit rapport.

3^{ème} résolution – Approbation du rapport financier de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier de l'exercice 2022 de la trésorière, approuve ledit rapport.

4^{ème} résolution – Approbation des comptes de l'exercice 2022

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve le compte de résultat et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que toutes les opérations traduites par lesdits comptes.

5^{ème} résolution – Décision d'affectation du résultat 2022

L'assemblée générale décide, sur proposition du conseil d'administration, d'imputer le résultat déficitaire de l'association (gestion propre) pour un montant de 419 144,74 euros en report à nouveau.

6^{ème} résolution – Quitus

L'assemblée générale donne aux administrateurs ayant exercé leurs fonctions au cours de l'exercice 2022 quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

7^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'assemblée générale constate que le mandat de Madame Claire CONVERT arrive à expiration ce jour, et cette administratrice se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Claire CONVERT.

Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

8^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale constate que le mandat de Monsieur Nicolas GUILLAUME arrive à expiration ce jour, et cet administrateur se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Monsieur Nicolas GUILLAUME.

Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

9^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'une administratrice

L'assemblée générale constate que le mandat de Madame Thi Ngoc REINA arrive à expiration ce jour, et cette administratrice se représente. L'assemblée générale renouvelle le mandat de Madame Thi Ngoc REINA.

Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

10^{ème} résolution – Désignation d'une nouvelle administratrice

Madame Nabila DAHMANI a présenté sa candidature à un poste d'administratrice. Conformément aux statuts, cette candidature est proposée par le conseil d'administration. L'assemblée générale donne mandat d'administratrice à Madame Nabila DAHMANI.

Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

11^{ème} résolution – Travaux d'extension de l'IME Les Hortillons

L'assemblée générale donne son accord pour la réalisation des travaux d'extension de l'IME Les Hortillons, à Stains, dont le coût est estimé à 1 million d'euros.

12^{ème} résolution – Fixation du montant de la cotisation 2023-2024

L'assemblée générale fixe le montant de la cotisation pour l'année 2023-2024 (période du 1er septembre 2023 au 31 août 2024) à 40 €.

13^{ème} résolution – Renouvellement d'adhésion à Paralysie cérébrale France

L'assemblée générale donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion d'Envoludia à la Fédération Paralysie cérébrale France.

14^{ème} résolution – Renouvellement d'adhésion au GPF

L'assemblée générale donne son accord pour le renouvellement de l'adhésion d'Envoludia au Groupe polyhandicap France (GPF).